



Syndicat Mixte
Rivière Drôme
& ses affluents

PREFECTURE DE VALENCE
Date de réception de l'AR: 03/04/2023
026-252601307-20230329-DEL_2023_11-DE

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 20
Quorum du vote : 14
Nombre de membres votants : 18
Date de convocation : 17 mars 2023

**DELIBERATION N°11
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 29 MARS 2023**

Carte 1 : GEMAPI hors digues

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Die, sous la présidence de Gérard CROZIER.

Conseil Départemental : M. Daniel GILLES

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mmes Dominique BALDERANIS (suppléante de Gilles MAGNON), Agnès FOUILLEUX, Dominique MARCON ; MM. Christophe LEMERCIER, Jean-Philippe ROCHE, Frédéric TRON

Communauté des communes du Diois : Mmes Anne-Line GUIRONNET, Michèle PHILIPPE, MM. Pascal BAUDIN, André GIRARD, Daniel ROLLAND, Alain BONNARD (suppléant de Gérard PERDRIX)

Communauté de communes du Val de Drôme : MM. Robert ARNAUD, Gilbert CHAREYRON (suppléant de Claude AURIAS), Philippe CHAVE (suppléant de Jean SERRET), Gérard CROZIER, Jean-François FAURE (suppléant de Francis FAYARD), Cyrille VALLON

Autres présents :

SMRD : Mme Caroline JEANJEAN, MM. ARNAUD David, BIELAKOFF Olivier, Julien NIVOU

CCD : M. Dominique JOUBERT

Etaient excusés :

Conseil Départemental : Mme Martine CHARMET ; MM. David BOUVIER, Jacques LADEGAILLERIE, Éric PHELIPPEAU

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : ; MM. Gilles MAGNON, Jean-Pierre POINT, Franck MONGE

Communauté des communes du Diois : Mme Dominique VINAY ; M. Gérard PERDRIX

Communauté de communes du Val de Drôme : Mme Régine CHALEAT ; MM. Claude AURIAS, Francis FAYARD, David GARAYT, René ESTEOULLE, Jean-Marc PEYRET, Jean SERRET

OBJET : PLANS D'ENTRETIEN DU LIT ET DES BERGES DE LA DROME ET DE SES AFFLUENTS (Végétation, atterrissements, renouée du Japon)

Depuis l'année 2018, le SMRD met en œuvre des plans d'entretien dont les actions ont été définies dans des études menées au préalable. Trois thématiques sont prises en compte dans ces programmes :

- La lutte contre la renouée du Japon sur les cours d'eau Meyrosse et Gervanne :

Le budget estimé nécessaire pour cette année est de 18 000€ TTC et sera inscrit au budget 2023. L'Agence de l'eau et le Département de la Drôme sont les deux structures apportant leur soutien financier au SMRD. Le taux d'aide attendu de l'Agence de l'eau est de 30%. Celui du Département est de 22,5% (hors forfait de gestion).

- La gestion de la végétation de berges et des lits (Plan Pluriannuel d'Entretien, année 5 du programme) :

Le Président propose de mettre en œuvre ce programme pour un montant prévisionnel de travaux de 156 000€ TTC pour l'année 5 (prestation classique ONF, 120 000 € + Tremplin insertion, 36 000 €). Ce montant sera inscrit au budget 2023.

- a Gestion des atterrissements :

L'objectif visé par ces travaux est de procéder à l'entretien d'atterrissements végétalisés en vue de :

- Permettre au cours d'eau d'exprimer sa dynamique latérale, assurant l'hétérogénéité et la dynamique des milieux et des faciès ;
- Favoriser le dépôt/reprise des matériaux, garant de la continuité sédimentaire et du maintien du profil en long ;
- Lutter contre les phénomènes locaux d'incision et la mise à nu du substratum ;
- Maîtriser le risque inondation/érosion en favorisant le ralentissement dynamique des crues, en garantissant la capacité hydraulique des zones à enjeux inondation et en limitant les sollicitations au droit des enjeux et ouvrages prioritaires.

Le montant prévisionnel de cette tranche est estimé à 48 000 € TTC. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'UNANIMITE :

- ACCEPTE de lancer la réalisation des travaux ;
- DIT que les crédits seront prévus au budget 2023 ;
- DEMANDE de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Agence de l'eau et du Département ;
- AUTORISE le Président à signer la convention cadrant la relation SMRD/GROUPE TREMLIN INSERTION pour l'année 2023.
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.



Le Président du SMRD
Gérard CROZIER

SYNDICAT MIXTE DE LA RIVIERE
DROME ET DE SES AFFLUENTS